

### **Allocation aux Adultes Handicapés**

Le décret n°2010-1403 du 12 novembre 2010 avec une date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011

- instaure une déclaration trimestrielle des ressources à la CAF pour les personnes handicapées exerçant une activité professionnelle en milieu ordinaire
- modifie le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler l'AAH et les revenus d'activités professionnelles.

Source : ASH – 19 novembre 2010 – n° 2683

### **MAS – le minimum de ressources garanti des personnes handicapées**

Le décret du 7 janvier 2010 avait pour objectif de neutraliser pour les personnes accueillies en Maison d'Accueil Spécialisée l'impact de la revalorisation du forfait journalier hospitalier. Plusieurs textes sont venus préciser les modalités d'application. Un arrêté du 24 août 2010 précise qu'elles sont les ressources à prendre en compte pour calculer le « reste à vivre ». Une circulaire de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) indique que la responsabilité du respect de cette mesure incombe à l'établissement. Cette mesure, au bénéfice des personnes accueillies, entraîne des recettes moindres pour les établissements.

Source : ASH – 29 octobre 2010 – n° 2680

### **Taux réduit de TVA pour la construction et les travaux – établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées**

Sous certaines conditions les constructions et les travaux dans les établissements pour personnes âgées et handicapées (enfants ou adultes) peuvent bénéficier d'un taux de TVA réduit. Pour plus de renseignements : Instruction n°DGCS/5B AJ/2010/355 du 24 septembre 2010, disponible sur [www.circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)

Source : ASH – 8 octobre 2010 – n° 2677

### **Frais de transport des personnes en accueil de jour en MAS et FAM**

Le décret n°2010-1084 du 15 septembre 2010 confirme que les dépenses de transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour ou dans un foyer d'accueil médicalisé sont désormais à la charge de l'établissement.

Source : ASH – 24 septembre 2010 – n° 2675

### **Un dossier à lire dans le numéro 137 de Déclic – sept/oct 2010 : assurer l'avenir financier de votre enfant .... en évitant les faux pas !** ([www.magazine-declic.com](http://www.magazine-declic.com))

Ce dossier répond à de nombreuses questions concernant la gestion de l'argent de la personne handicapée et donne des éclairages sur les successions, la récupération de l'aide sociale... Déclic est un journal à l'attention des familles des personnes en situation de handicap mais beaucoup d'articles et en particulier ce dossier intéressera aussi les professionnels.

### **Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.**

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM

« Le déploiement d'une démarche de questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux revêt un enjeu important au regard des situations d'interventions professionnelles et de la vulnérabilité des personnes bénéficiant des prestations... ». Vous pouvez lire la suite un téléchargeant le document à l'adresse suivante

[http://www.ansm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/reco\\_ethique\\_ansm.pdf](http://www.ansm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/reco_ethique_ansm.pdf).